

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2017 - 2018

Mention Droit Notarial

Conseil de Gestion de l'École de Droit : avis favorable le 10 juillet 2017
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le.....

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

Robert GOUYOU - robert.gouyou@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

Robert GOUYOU - robert.gouyou@uca.fr

Contact en scolarité :

Audrey BRANDELY – scola.m.droit@udamail.fr

Assiduité aux enseignements (le cas échéant)

Voir « Document complémentaire aux règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances »

Stages

Calendrier : dès la fin des enseignements du S4 au 20 septembre

Durée : Organisation des stages

Année	Régime	Durée minimale	Période	Evaluation
M2	Stage	2 mois	avant le 30 septembre N+1	Rapport de stage + soutenance

Evaluation des connaissances

Absence lors d'une épreuve de contrôle continu

Voir « Document complémentaire aux règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances »

Accès à la salle d'examen

Voir « Document complémentaire aux règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances »

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans la cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne,...)
- obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu,...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Modalités de compensation (pour les masters exclusivement)

Compensation intégrale

Maquettes de la formation :

Intitulé de la formation - Master mention Droit notarial

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1A : Droit civil 1	9												
EC 1 : Droit des régimes matrimoniaux		30	ET		1	E	1H	1	ET	1H	1	ET	1H
EC 2 : TD Régimes matrimoniaux		30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	
EC 3 : Régime générale des obligations		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
UE 1B : Environnement international	9												
EC 1 : Droit international privé		50	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 2 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'Union Européenne		40	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
UE 1C : Fiscalité et comptabilité	6												
EC 1 : Fiscalité générale		30	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 2 : Comptabilité générale		30	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
UE 1D : Droits et propriétés	6												
EC 1 : Droit des biens – Propriétés collectives		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 2 : Droit de la construction		30	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

*2 CC minimums

** Selon nature

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 2A : Droit civil 2 EC 1 : Droit des successions EC 2 : Droit des libéralités EC 3 : TD Droit des successions et droit des libéralités	12	90 30	ET CC		1 2*	E E/O	3H **	1 1	E M	3H	1 1	E M	1H
UE 2B : Affaires et procédures EC 1 : Droit des entreprises en difficultés EC 2 : TD Droit des entreprises en difficultés EC 3 : Modes alternatifs de règlement des litiges	9	30 30 30	ET CC ET		1 2* 1	E E/O E	1H ** 1H	1 1 1	E M E	1H	1 1 1	E M E	1H
UE 2C : Droit rural et propriété EC 1 : Droit rural EC 2 : Propriété intellectuelle	6	30 30	ET ET		1 1	E E	1H 1H	1 1	E E	1H	1 1	E E	1H
UE 2D : Compléments de formation EC 1 : TD Anglais EC 2 : Orientation professionnelle	3	30	CC		2*	E/O	**	1	M		1	M	

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

*2 CC minimums

** Selon nature

Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3A : Droit notarial approfondi EC 1 : Droit patrimonial de la famille EC 2 : Droit approfondi des biens	12	90 30	CC ET			A A							
UE 3B : Droit notarial des obligations et du crédit EC 1 : Droit du crédit EC 2 : Droit approfondi des contrats EC 3 : TD Droit approfondi des contrats	9	30 30	ET ET CC			A A							
UE 3C : Droit notarial immobilier EC 1 : Droit et pratique de l'urbanisme EC 2 : TD Droit de l'urbanisme EC 3 : La copropriété EC 4 : TD Droit de la copropriété	3/6	30 30	ET CC ET CC			A A A A							
UE 3D : Droit notarial commercial EC 1 : Opérations sur les fonds EC 2 : TD Fonds de commerce et fonds artisanal EC 3 : Baux commerciaux et baux professionnels EC 4 : TD Baux commerciaux et baux professionnels	6	30 30	ET CC ET CC			A A A A							
UE 3E : Anglais EC 1 : TD Anglais	3	30	CC			A							

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : Régime imposé par l'Arrêté sur les études notariales

Admissibilité	
Droit patrimonial de la famille	CC (dont un écrit 2h)
Droit approfondi des biens	Ecrit 3h
Droit du crédit	Ecrit 1h
Droit approfondi des contrats (TD)	CC
Droit et pratique de l'urbanisme	Ecrit 1h
Droit de l'urbanisme (TD)	CC
La copropriété	Ecrit 1h
Droit de la copropriété (TD)	CC
Opérations sur les fonds	Ecrit 1h
Fonds de commerce et fonds artisanal (TD)	CC
Baux commerciaux et professionnels	Ecrit 1h
Baux commerciaux et professionnels (TD)	CC
Anglais (TD)	CC
Techniques liquidatives des régimes matrimoniaux et des successions (séminaire)	CC (dont un écrit 2h)
Compétences numériques appliquées aux métiers du notariat	CC

Admission	
Droit approfondi des contrats	Ecrit 3h (ou GO ⁽¹⁾)
Droit international privé notarial	GO ⁽¹⁾
Droit approfondi des sociétés	Ecrit 3h (ou GO ⁽¹⁾)
Droit rural approfondi	GO ⁽¹⁾
Fiscalité du revenu et du patrimoine	Ecrit 3h (ou GO ⁽¹⁾)
Fiscalité immobilière, fiscalité des successions et des libéralités	Ecrit 3h (ou GO ⁽¹⁾)
Déontologie professionnelle	GO ⁽¹⁾
Stage et rapport de stage	

Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4A : Droit civil notarial EC 1 : Techniques liquidatives des régimes matrimoniaux et des successions EC 2 : Droit international privé notarial	3	30	CC ET			A A							
UE 4B : Droit notarial des sociétés et du droit rural EC 1 : Droit approfondi des sociétés EC 2 : Droit rural approfondi	0/3	30	ET ET			A A							
UE 4C : Droit notarial fiscal EC 1 : Fiscalité du revenu et du patrimoine EC 2 : Fiscalité immobilière, fiscalité des successions et des libéralités	0/3	30 30	ET ET			A A							
UE 4D : Droit notarial professionnel EC 1 : Déontologie professionnelle EC 2 : Compétences numériques appliquées aux métiers du notariat	3	30	ET CC			A A							
UE 4E : Stage et rapport de stage	12		ET			M							
UE 4F : Grand Oral	9		ET			O							

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : Régime imposé par l'Arrêté sur les études notariales

Admissibilité	
Droit patrimonial de la famille	CC (dont un écrit 2h)
Droit approfondi des biens	Ecrit 1h
Droit du crédit	Ecrit 1h
Droit approfondi des contrats (TD)	CC
Droit et pratique de l'urbanisme	Ecrit 1h
Droit de l'urbanisme (TD)	CC
La copropriété	Ecrit 1h
Droit de la copropriété (TD)	CC
Opérations sur les fonds	Ecrit 1h
Fonds de commerce et fonds artisanal (TD)	CC
Baux commerciaux et professionnels	Ecrit 1h
Baux commerciaux et professionnels (TD)	CC
Anglais (TD)	CC
Techniques liquidatives des régimes matrimoniaux et des successions (séminaire)	CC (dont un écrit 2h)
Compétences numériques appliquées aux métiers du notariat	CC

Admission	
Droit approfondi des contrats	Ecrit 3h (ou GO ⁽¹⁾)
Droit international privé notarial	GO ⁽¹⁾
Droit approfondi des sociétés	Ecrit 3h (ou GO ⁽¹⁾)
Droit rural approfondi	GO ⁽¹⁾
Fiscalité du revenu et du patrimoine	Ecrit 3h (ou GO ⁽¹⁾)
Fiscalité immobilière, fiscalité des successions et des libéralités	Ecrit 3h (ou GO ⁽¹⁾)
Déontologie professionnelle	GO ⁽¹⁾
Stage et rapport de stage	

¹ Ces matières feront parties du GO sauf celle qui a été tirée au sort